LES MASSACRES OUVRIERS
DE CHALON-SUR-SAONE

Nous rappelons aux sections, groupes et comités socialistes qui nous communiquent des ordres du jour relatifs aux déplorables évènements de Châlon-sur-Saône, que le Comité général du Parti socialiste, avant de fixer et de caractériser les responsabilités a d'abord tenu à s'entourer de renseignements en envoyant sur les lieux du drame les citoyens Pastre et Renou, députés.

Observant la même réserve, nous attendrons, quant à nous, la décision du Comité général rendue sur le rapport de ses délégués avant de publier notre appréciation et celle de nos amis.

Nous nous bornerons jusque-là à publier les informations qui nous parviennent à ce sujet.

Interview de M. Simyan

Paris, 7 juin. — Un rédacteur de l'*Aurore* a interviewé, au sujet des troubles de Chalon, M. Simyan, député de Saône-et-Loire, qui a fait à notre confrère le récit suivant :

« Il y a eu deux manifestations dans la journée du 2 juin. Au cours de la première, une bagarre se produisit. Plusieurs grévistes et le commandant de gendarmerie furent blessés ; quelques manifestants furent arrêtés. Le soir, les grévistes se réunirent de nouveau dans une prairie, à quelque distance de la ville, et là ils décidèrent de se rendre à la prison pour réclamer la mise en liberté de leurs camarades.

» Ils arrivèrent en cortège sur la grande place où se trouve la prison. Le préfet était là, ainsi que les gendarmes et les chasseurs à cheval. La manifestation fut très calme ; aucune bagarre n'eut lieu, et à la première charge les manifestants se dispersèrent sans opposer de résistance. Il était à ce moment dix heures et demie du soir ; les becs de gaz étaient éteints ; la pluie tombait à verse ; aucun désordre n'était à craindre.

» La queue de la manifestation — une quarantaine de personnes au plus — s'engagea dans la grande avenue suivie par les gendarmes et les chasseurs. Craignait-on que ces quarante personnes n'allassent provoquer quelque tumulte devant l'usine Galland, il y avait alors un moyen bien simple de les en empêcher. On n'avait qu'à barrer les ponts du canal et les manifestants étaient ainsi obligés de se disperser d'eux-mêmes. On se borna à les pourchasser, et, le canal franchi, le petit groupe de grévistes arriva au faubourg Saint-Cosmes.

Le Drame

« A ce moment, *tous les personnages officiels avaient disparu*. Il n'y avait là ni préfet, ni sous-préfet, ni commissaire de police. *Les gendarmes eux-mêmes n'étaient pas commandés*. Sous la conduite d'un simple brigadier, ils marchaient en tête des chasseurs à cheval, poussant les grévistes devant eux.

» C'est alors que sans provocation, sans que rien put motiver une intervention brutale, alors que tout semblait fini, les gendarmes, dont l'état de surexcitation était visible, demandèrent à l'officier de chasseurs de charger. L'officier s'y refusa énergiquement. « Au pas, les chasseurs ! » cria-t-il à sa troupe. « Brave les chasseurs ! A bas les Pandores ! » répondit-on de la foule. Une seconde après, les gendarmes chargeaient eux-mêmes les quarante manifestants !

Feu à volonté

» Ce qui est certain, ce qui est affirmé par plusieurs centaines de témoins, c'est que même à ce moment, les grévistes, odieusement provoqués, écrasés sous les pieds des chevaux qui se cabraient, ne se livrèrent à aucune violence et ne songèrent qu'à se mettre à l'abri. On a prétendu qu'un coup de revolver était à cet instant parti d'une fenêtre. C'est faux ! tous les témoins protestent contre cette calomnie. Une seule pierre fut lancée qui atteignit légèrement un gendarme à la figure. Ce fut le signal du massacre.

» Les gendarmes sortirent leurs revolvers et ouvrirent le feu. Ils avouent avoir tiré vingt-trois balles. Ce que l'on peut affirmer c'est qu'ils ne tirèrent pas au hasard comme peuvent tirer des gens acculés, menacés, affolés par un péril extrême. Ils semblent avoir soigneusement visé, et avoir poursuivi le pistolet à la main, les malheureux qui ne songeaient pas à résister. Le petit Breuillard était en effet assis sur le seuil d'une porte lorsqu'une balle l'atteignit en pleine poitrine.

» Le malheureux Jeoffray était accoudé contre la porte d'un café lorsqu'il fut mortellement blessé. Un autre fut atteint dans un corridor où il s'était réfugié. Vous savez du reste le résultat de cette fusillade : trois morts et plusieurs blessés dont deux au moins très grièvement.

Fous furieux

» On dira que les gendarmes ont perdu la tête... C'est une explication qui n'explique pas grand chose. On admettra difficilement que des cavaliers armés jusqu'aux dents perdent la tête devant des gens désarmés qui fuient devant eux.

» Avaient-ils perdu la tête auparavant ? La journée avait été laborieuse, la chaleur accablante... Ces gendarmes, qui n'appartenaient pas à la localité et jouissaient d'une liberté relative, avaient-ils trop bien diné ?.. J'ai entendu donner cette explication, qui ne saurait être une excuse. Est-elle exacte ? L'enquête le dira peut-être. En tous cas, il est deux faits qui prouvent l'état de surexcitation anormale dans lequel se trouvaient ces gendarmes dans la soirée du 2 juin.

» Quelques instants avant la tuerie du faubourg Saint-Cosme, on fut très étonné en voyant tout d'un coup les représentants de l'ordre se précipiter au grand trot dans la rue de l'Alma et courir, sabre au clair, sur un détachement de fantassins postés là par l'administration. Les gendarmes avaient pris les soldats pour des grévistes, *ils chargeaient la ligne !*

» Autre fait. La scène sanglante venait d'avoir lieu. Les gendarmes, poursuivant leur route, arrivaient devant l'usine Galland quand ils aperçurent quelques personnes, évidemment étrangères aux manifestations, et qui causaient entre elles des évènements de la journée : « Dispersez-vous ! » hurlèrent-ils ; et en même temps *ils tirèrent trois nouveaux coups de revolver*. Ils prétendent, il est vrai, avoir tiré en l'air. En tous cas, cette manifestation absurde montre quel était à ce moment leur état d'esprit.

Les responsables

» A mon avis, ajoute M. Simyan, les gendarmes ne sont pas les seuls responsables dans cette lugubre affaire. On ne s'explique pas comment des gendarmes — sans chef responsable — et une troupe de cavalerie ont pu être lancés à la poursuite de quarante manifestants sans qu'un représentant du pouvoir central songeât à se mettre à leur tête, pour donner des ordres, s'interposer et faire entendre au besoin des paroles de conciliation.

» Pourquoi, cette fois encore, a-t-on négligé, avant de tirer, de faire les sommations prescrites par la loi ? Pourquoi enfin mobiliser toute la gendarmerie d'un département, et la cavalerie, et la troupe de ligne, pour venir à bout d'une centaine de grévistes et de quelques centaines de manifestants ?

» *Tels sont, nous dit en terminant M. Simyan, les faits indépendants de toutes enquêtes que je porterai à la tribune et à propos desquels je solliciterai les explications du gouvernement.* »

L'enquête judiciaire

Le *Temps* publie la dépêche suivante de son correspondant de Chalon-sur-Saône :

« L'instruction ouverte dès le lendemain des évènements du 2 juin est poursuivie activement. Elle aurait établi le fait suivant : dans l'après-midi du 2 juin, des désordres s'étaient produits près du pont de la Colombière ; le commandant de gendarmerie, blessé, dut quitter son service ; le capitaine fut également blessé à la tête.

» Déjà, le 30 mai, les forces publiques avaient dû dégager l'usine Galland et l'usine Pinette avait été assaillie, les portes et les grilles enfoncées. Au commencement de la soirée, un groupe de manifestants se porta sur la prison et un soldat fut blessé.

L'enquête cherche surtout à préciser si avant de faire usage de leurs armes les gendarmes avaient reçu des coups de feu. Les officiers qui commandaient les chasseurs et l'infanterie faisant partie de la patrouille seraient très affirmatifs sur ce point et plusieurs témoins civils auraient déposé dans le même sens. L'instruction ne paraît pas pouvoir être complète avant quelques jours, de nombreux témoins restant encore à entendre. »

De son côté, l'*Agence Havas* publie la note suivante :

La rentrée dans les ateliers a été générale ce matin. Elle s'est effectuée dans le plus grand calme.

M. Pastre, député du Gard, est reparti pour Paris hier, à minuit et demi, et M. Gillot, sénateur de Saône-et-Loire, a quitté Chalon ce matin.

M. Renou s'est livré, dans la matinée, à une enquête personnelle sur les incidents qui ont marqué la grève ; il est reparti pour Paris par le rapide de midi.

Le préfet, accompagné de son chef de cabinet, M. Pouyellon, a visité, ce matin, les troupes campées actuellement dans les salles de l'Hôtel de Ville.

Il a félicité les officiers et soldats de leur tenue pendant ces journées de troubles et, s'adressant aux gendarmes, il leur a dit qu'il reconnaissait combien étaient grandes les difficultés de leur tâche en Saône-et-Loire.

On est unanime ici à rendre hommage à l'état-major du 56e régiment d'infanterie et particulièrement au colonel Balland, qui, en l'absence du général de brigade Teixier de la Pomeray, a eu la direction des troupes pendant la durée des troubles. »

PASTRE ET RENOU A CHALON
Une réunion dissoute. — Manifestation socialiste

Châlon-sur-Saône, 7 juin. — Pastre et Renou, députés, envoyés hier à Chalon-sur-Saône par le Comité général socialiste, pour faire une enquête sur les incidents de samedi, ont, dès leur arrivée, voulu tenir une réunion. Le maire, à qui ils se sont adressés, n'ayant pu leur fournir que la salle des adjudications, qu'ils ont trouvée trop petite, c'est sur la voie publique qu'ils ont décidé de se rendre, à 9 heures, accompagnés de 250 à 300 personnes.

Pastre et Renou sont arrivés hier soir sur le quai de la navigation, où se trouve, au milieu d'une large allée plantée de tilleuls, un kiosque pour la musique, mais des factionnaires, l'arme au pied, en interdisaient l'accès, suivant la consigne.

« Puisque, a dit Renou, on nous empêche de pénétrer dans ce kiosque, nous allons vous parler du haut de ces marches. »

Successivement, les deux députés, du haut de leur tribune improvisée et dans des discours applaudis ont engagé leurs auditeurs à former un comité pour l'érection d'un monument commémoratif aux trois victimes du 2 juin. Cinq membres de ce comité ont immédiatement été désignés par les personnes présentes qui les ont nommés d'acclamation.

L'un des membres du comité a remercié les députés de l'initiative qu'ils venaient de prendre et Pastre lui répondait quand le préfet, M. de Joly, qu'accompagnait le sous-préfet, M. Trépont, le colonel du 56e et les lieutenants-colonels, interrompant l'orateur, lui a signifié, au milieu d'un silence relatif, que la réunion était dès maintenant dissoute :

« Monsieur le député, a-t-il dit, vous êtes un représentant du peuple et, par conséquent, respectueux de la loi. Vous n'ignorez pas que la loi interdit les manifestations sur la voie publique et les réunions en plein air ; *je ne les tolérerai donc pas*. Je suis ici le représentant de la loi : je dissous la réunion. »

Diverses clameurs partent de la foule. Renou proteste violemment, tandis que son collègue, Pastre, s'écrie : « Les députés que le comité général a envoyés ici ne sont pas venus prêcher le désordre. Notre but est, au contraire, de nous entretenir des questions sociales qui nous intéressent et de l'organisation politique de notre parti. On nous demande de ne pas parler sur la voie publique ; eh bien ! soit. Au lieu de rester ici, nous allons aller dans la salle des fêtes de la mairie, puisqu'on nous l'offre. »

Le préfet avait, en effet, au dernier moment, mis ce local à leur disposition.

« Nous allons, une fois de plus, nous soumettre, dit Pastre, aux décisions légales d'un préfet. »

M. de Joly interrompt alors : « Ce n'est pas une décision, mais une invitation à observer le respect de la loi. »

— C'est en chœur, riposte Pastre, et en chantant l'*Internationale* que nous allons, camarades, nous rendre à la mairie. »

Formée en cortège, l'assistance s'est rendue alors, en chantant l'*Internationale* à l'Hôtel de Ville, distant du kiosque de quelques mètres à peine.

La réunion n'a pu toutefois commencer qu'au bout d'une demi-heure environ. Depuis quelques jours, en effet, la salle des fêtes se trouvait transformée en corps de garde. Il fallait donc attendre que les troupiers, arrachés à leur sommeil, l'eussent débarrassée des fournitures qui l'encombraient.

A 11 h. 1/2, après une série de discours, la réunion s'est terminée par une collecte au profit du monument projeté.

La sortie s'est effectuée dans le calme et les manifestants se sont séparés aussitôt.

CONSEIL SUPERIEUR DU TRAVAIL

Paris, 7 juin. — Le Conseil supérieur du travail a tenu, ce matin, sa troisième séance sous la présidence du citoyen Keufer, vice-président.

Le président informe le Conseil de la mort de M. Masson, président de la Chambre de commerce de Paris.

Après avoir rappelé toute la part prise par M. Masson dans les travaux du précédent Conseil supérieur, il propose de transmettre à la famille les compliments de condoléance de l'assemblée et de désigner une délégation pour assister aux obsèques ; ces deux propositions sont acceptées à l'unanimité.

Keufer remercie ensuite le Conseil de l'avoir appelé à la vice-présidence.

La législation des Prud'hommes

Le Conseil reprenant l'étude des modifications à apporter à la législation des prud'hommes, complétée par la disposition suivante présentée par M. Riom, la motion précédemment adoptée tendant à ne laisser subsister dans une même ville qu'un seul Conseil de prud'hommes divisé en sections distinctes :

« Les sections, quand il en existe, sont entièrement autonomes. Les *présidents* et vice-présidents réunis désignent chaque année entre eux pour les rapports avec l'administration et entre les sections un président de service. Ce président devient président effectif du conseil unique. »

En ce qui concerne l'électorat au Conseil de prud'hommes, le Conseil adopte successivement après discussion la résolution suivante :

Pour être électeur, il suffira d'être âgé de vingt et un ans et d'avoir exercé la profession pendant trois années dans lesquelles sera compris le temps d'apprentissage.

Le Conseil s'est séparé à midi, après avoir envoyé au lendemain l'examen des conditions de la durée du domicile pour l'électorat.

Groupe socialiste de la Chambre

Paris, 7 juin. — Le groupe socialiste de la Chambre s'est réuni aujourd'hui sous la présidence du citoyen Labussière.

La Grève des fileurs de Lille

Le citoyen Devèze a fait connaître la mission du président du Conseil au sujet des réclamations des ouvriers grévistes de Lille. Il veillera, a-t-il dit, à ce que la neutralité la plus absolue soit gardée par les fonctionnaires.

Les ouvriers à l'Exposition

Devèze a fait connaître également la réponse du ministre du commerce relative à la demande d'un crédit qui permettra aux ouvriers des départements de venir visiter l'Exposition.

Le ministre du commerce déposera une demande de crédit de 400,000 francs qui sera réparti dans les départements sur une base qui reste à déterminer.

Le groupe a décidé de recevoir lundi prochain les délégués de la Fédération nationale des ouvriers et ouvrières et ceux des tailleurs uniformiers de la Seine.

Les troubles de Chalon

Le groupe a chargé les citoyens Renou et Pastre, qu'il avait délégués à Chalon-sur-Saône à l'effet de faire une enquête sur les sanglants événements de samedi, d'intervenir dans la discussion de l'interpellation de M. Simyan.

Le groupe socialiste de la Chambre se réunira demain pour examiner le projet d'amnistie voté récemment par le Sénat.

LA COMMISSION DU BUDGET
Election des membres

Paris, 7 juin. — La Chambre s'est réunie cet après-midi, à 3 heures pour nommer la Commission du budget de 1901.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

1er Bureau. — Sont élus MM. Berthelot, Le Myre de Villers, membres sortants, et Perreau, antiministériels.

MM. Dubief, Dumont et Bourrat, qui se présentaient comme ministériels n'ont pas été élus.

2e Bureau. — MM. Aynard, De Mahy, et Muzet, modérés sont élus contre Viviani, Sols et Charles Bos, socialistes.

3e bureau. — MM. Guillain, Georges Berger et Henri Boucher, antiministériels, sont élus contre trois radicaux, parmi lesquels M. Maurice Faure, vice-président de la Chambre.

4e bureau. — Sont élus MM. Bienvenu-Martin, Goujat et Decker-David, ministériels. M. Renault-Morlières, ministériel, échoue d'une voix.

5e bureau. — MM. Alexandre Bérard, Mesureur et Henri Ricard, ministériels, sont réélus contre trois mélinistes, parmi lesquels l'ancien ministre Krantz.

6e bureau. — Sont élus : MM. Lockroy, Merlou, ministériels et Dulau antiministériel.

7e bureau. — MM. Dujardin-Beaumetz, Plichon, Fleury, Ravarin, anti-ministériels sont élus, contre MM. Artier, Lagasse et Jourde, ministériels.

8e bureau. — Sont élus : MM. Cruppi, Raiberti et Beauregard.

Ces deux derniers ont été élus au troisième tour contre MM. Ruau et Masse, ministériels, à une voix de majorité.

9e bureau. — MM. Jules Roche, Rouvier et Cochery sont élus, battant notamment M. Doumergue.

10e bureau. — MM. Pelletan, Trouillot et Delombre sont élus contre MM. Claudinon, Sibille et Rocanet.

11e bureau. — MM. Boudenoot, Bertrand et Audiffred, antiministériels, sont élus contre MM. Almond, Lhôpiteau et Chastenet, ministériels.

La nouvelle commission

Tous les élus acceptent en principe le projet de budget déposé par M. Caillaux. Quelques-uns cependant ont fait des réserves en ce qui concerne notamment l'incorporation dans le budget de la réforme des successions.

M. Delombre voudrait que la réforme fût disjointe et votée séparément sans tarder, afin de ménager la susceptibilité du Sénat.

Au point de vue politique, la nouvelle commission se divise en 20 antiministériels et 13 ministériels. Les 20 antiministériels ayant refusé leur concours au ministère sont :

MM. Cruppi, Beauregard, Raiberti, Jules Roche, Georges Cochery, Paul Delombre, Bertrand, Audiffred, Berthelot, Le Myre de Vilers, Perreau, Aynard, de Mahy, Michel, Guillain, Georges Berger, Dulau, Henry Boucher, Fleury Ravarin et Plichon.

Les 13 ministériels sont : MM. Rouvier, Camille Pelletan, Trouillot, Boudenoot, Decker-David, Bienvenu Martin, Goujat, Mesureur, Bérard, Henri Ricard, Lockroy, Merlou, Dujardin-Beaumetz.

Encore en ce qui concerne M. Boudenoot, son succès a été assuré par les antiministériels *pour faire échec* à la liste Almond Lhôpiteau et Thomson.

D'autre part, il importe de faire remarquer que plusieurs de ceux que le dernier scrutin a classés comme antiministériels, votaient antérieurement avec le Cabinet. Ainsi MM. Delombre, Berthelot, Cochery ou s'abstenaient comme M. Jules Roche.

Au point de vue des opinions, la nouvelle Commission comprend 19 modérés, 6 radicaux, 6 radicaux-socialistes, 1 nationaliste, M. de Mahy, et un droitier rallié, M. Plichon.

L'ancienne Commission comprenait 18 radicaux, 13 modérés, 1 rallié, M. Demarcay, et un nationaliste, M. Le Hérissé.

Les membres de l'ancienne commission qui n'ont pas été réélus sont : MM. Salis, Delaporte, Lemoigne, Thierry, Charles Dumont, Bourrat, Fourgnol, Maurice Faure, Lasserre, Doumergue, Sibille, Pourquery de Boisserin, Dubief, Demarcay, Berteaux, Le Hérissé, Chevallier.

La commission comprend neuf anciens ministres : MM. Mesureur, Rouvier, Demahy, Guillain, Henry Boucher, Lockroy, Jules Roche, Cochery, Trouillot.

Le Massacre de grévistes
A GAND

Nous avons dit hier, après avoir reproduit, à titre d'information, l'article de l'*Etoile belge*, que notre correspondant spécial de Belgique s'était rendu à Gand, à l'effet d'ouvrir une enquête impartiale sur la sanglante échauffourée qui a marqué la grève des ouvriers des docks.

Voici les renseignements circonstanciés que nous adresse, à ce sujet, notre envoyé spécial :

Gand, 7 juin. — Samedi dernier, les ouvriers des docks ont tous abandonné le travail, parce qu'un patron, qui boycottait les syndiqués et était boycotté par eux, venait d'obtenir le déchargement de plusieurs bateaux.

Mardi matin, quelques paysans de Maldegem avaient commencé le déchargement d'un navire à l'entrepôt. Les grévistes les ont priés de ne pas supplanter les Gantois, qui luttaient pour une cause juste.

Les paysans abandonnèrent le travail. Déjà alors, plusieurs procès-verbaux furent dressés.

Au nouveau quai du petit Dock, 25 hommes déchargeaient un bateau de bois pour compte du stevedor Michel Visser, qui a provoqué la grève. Dès que les grévistes arrivèrent pour obtenir de ceux-ci qu'ils abandonnent le travail, la police dégaina et chargea.

A midi, les supplanteurs allèrent manger ; six agents de police restèrent sur place pour surveiller le bateau. A 1 h. 1/2, les grévistes revinrent pour obtenir la cessation du travail.

Les supplanteurs arrivèrent sous la protection de vingt agents. Le nombre des grévistes ne faisait que croître ; ils furent bientôt à plusieurs centaines, tandis que la police recevait également du renfort.

Soixante agents allèrent à la rencontre des grévistes au petit Dock et leur ordonnèrent de se retirer.

Le citoyen Frans Cogh, membre du comité du syndicat, répondit que les ouvriers ne faisaient de mal à personne et qu'ils entendaient rester calmes.

A ce moment, un coup de feu partit d'un des bateaux.

Aussitôt la police se mit à tirer sans désemparer. Les grévistes, désarmés, ne pouvaient que fuir.

Un ouvrier a été tué, le nommé Jean Decock : il avait reçu trois balles dans le dos.

Le citoyen Cogh a attrapé une balle dans l'œil et une balle dans la mâchoire, qui a été réduite en miettes.

Pol De Verreman a reçu une balle dans la jambe.

Un commis de M. Bartsœn, nommé Parané, a également été atteint à la jambe.

On rapporte que l'ouvrier qui recueillit dans ses bras Jean Decock, mortellement blessé, entendit siffler trois balles à ses oreilles. Les blessés ont été soignés par le docteur [illegible].

Les gendarmes sont arrivés immédiatement sur place ; toutes les rues qui conduisent aux docks sont barrées.

A 8 heures, les supplanteurs sont retournés chez eux, sous la protection des gendarmes et des policiers.

La maison de M. Visser est protégée par la police.

Un groupe de supplanteurs, qui retournait vers Gentbrugge et Ledeberg a été suivi par une foule de plus de *mille ouvriers*, qui n'ont cessé de siffler et de huer.

Les gendarmes chargèrent et les repoussèrent au-delà du pont de l'Ecluse ; puis le *pont fut aussitôt tourné*.

Des milliers de grévistes des autres industries sont descendus vers le port.

Les supplanteurs appartiennent pour la plupart au Parti ouvrier libéral ! Ils ont fait triompher la liberté de la fusillade.

Jean Decock laisse une veuve avec cinq enfants ; elle est encore enceinte en ce moment. La malheureuse est allée voir le cadavre de son mari.

Frans Cogh a un œil absolument perdu.

Cinq arrestations ont été opérées, celles des citoyens H. Ketels, Bernard, Lampaert, A. Tramerie, H. Heyde.

Le parquet a fait une descente sur les lieux.

Le capitalisme est souillé, une fois de plus, du sang des travailleurs.

G. P.

Faits Divers
DANS LA RÉGION

GRÈVE AUX MINES DE MEURCHIN

Depuis quelques semaines, un vif mécontentement régnait aux mines de Meurchin, parmi les ouvriers mineurs.

Les ouvriers, au cours de deux réunions, ont établi une liste de revendications qu'ils ont soumises mercredi soir à M. Tacquet, directeur de ce charbonnage.

A ces revendications, la Compagnie a donné les réponses suivantes :

La réponse de la Compagnie

Voici le texte exact des réponses remises aux délégués :

Question des salaires

Les délégués prétendent que la Compagnie ne fait pas à ses ouvriers la moyenne des salaires déterminés par la convention d'Arras.

A cette affirmation le directeur répond simplement, en citant quelques chiffres, que les délégués sont libres de venir vérifier dans les bureaux.

Du 1er mai 1899 au 30 avril 1900, durée de l'année commerciale de la Société et époque durant laquelle la prime de 25 0/0 a été appliquée, la moyenne des salaires des ouvriers à la veine a été de 6 fr. 23.

Cette moyenne, en y comprenant les aides-mineurs, atteint encore 6 fr. 06, chiffre supérieur à celui que la Compagnie devrait, pour obtenir le taux du salaire de 1889 majoré de 25 0/0, et qui serait de 6 fr. pour les ouvriers à la veine.

Dans le procès-verbal de la conférence d'Arras du 14 avril 1899, où les Compagnies ont consenti à porter à 25 0/0 la prime sur les salaires, il a été stipulé que : l'augmentation accordée ne viendra en aucune manière porter atteinte à l'effet utile et que l'ouvrier ne se contentera pas de gagner autant en travaillant moins, mais continuera à travailler moins pour gagner d'avantage. »

Voyons si, à Meurchin, cet engagement a été tenu. Pendant l'année 1er mai 1898 au 30 avril 1899, le rendement de l'ouvrier à la veine a été de 3,571 k.

Pendant l'année 1er mai 1899 au 30 avril 1900, ce rendement est tombé à 3,2[illegible] k., soit un déchet de 8 0/0 environ, ce qui fait que l'extraction a diminué de 27,622 t. alors que le personnel s'était accru de 62 ouvriers.

La Compagnie a donc dépassé ses engagements, tandis que ses ouvriers diminuent leur rendement.

Cette situation ne fait que s'aggraver.

Depuis plusieurs mois, les absences au travail augmentent dans des proportions considérables.

Elles atteignent souvent le tiers de l'effectif ; les divers services se trouvent ainsi désorganisés, les journées s'en ressentent fatalement et en toute équité la Compagnie ne devrait pas être seule à supporter les conséquences du peu d'assiduité de son personnel.

Comparée à la période correspondante des premiers mois de 1899, l'extraction du 1er janvier au 15 avril 1900 accuse déjà une diminution de plus de 11.000 tonnes.

Le rendement des ouvriers à la veine a baissé de 5 5 kilos, tandis que les salaires accusent une majoration de 0 fr. 17.

Enfin, depuis le 1er avril, la prime a été portée à 30 0/0, ce qui devrait correspondre pour les ouvriers à la veine, à un taux de 6 fr. 25. Or, la Compagnie a payé pour ce mois, à ses ouvriers, une moyenne qui atteint 6 fr. 56 pour les ouvriers à la veine, et atteint 6 fr. 37 en y comprenant les aides.

2° Réintégration des ouvriers Lamand, Sellier, Lorthiois

En raison des explications données par les ouvriers concernant les faits reprochés, le directeur veut bien, par esprit de conciliation, suspendre les renvois prononcés en ce qui concerne Sellier et Lorthiois (la même mesure ne sera prise envers Lamand qu'après enquête supplémentaire). Mais il tient à déclarer que tout acte d'intimidation commis par un ouvrier, quel qu'il soit, sera sévèrement réprimé.

3° Suppression du travail supplémentaire le samedi soir

Le travail du samedi soir est absolument libre.

La Compagnie ne force personne à travailler : la preuve en est dans la moyenne des descentes du samedi soir, qui n'atteint pas 20 0/0 de l'effectif total.

Les ouvriers qui descendent le samedi ont une journée portée pour une présence de sept heures et demie, dans laquelle les temps de la descente et de la remonte sont compris. Ils y trouvent donc un avantage sérieux. Il est à remarquer que ceux qui travaillent le samedi soir sont également ceux qui travaillent le lundi.

Quant à la faculté réclamée par les ouvriers de pouvoir diriger le travail à leur volonté et de voir supprimer les amendes pour berlines non pleines, charbon sale, et absences au travail, ce sont des prétentions qui ne peuvent être discutées, cela équivaudrait à la remise de la direction de la mine entre les mains des ouvriers.

4° Charbon gras aux ouvriers

En ce qui concerne le manque de charbon gras à mélanger à l'écaillage, le directeur reconnaît que depuis quelques mois il y a manque de charbon gras.

Les ouvriers n'ignorent pas que la Compagnie achète son charbon gras aux sociétés voisines. Depuis quelques temps elle ne reçoit pas régulièrement les quantités auxquelles elle a droit. Elle en manque également pour son usage particulier, c'est là une des conséquences de la crise actuelle dont elle supporte les effets comme tout le monde.

Le directeur promet de faire tout son possible pour assurer l'approvisionnement régulier du personnel.

5° Augmentation pour les mécaniciens et [illegible]

Quant à l'augmentation réclamée pour les mécaniciens et [illegible], le directeur fait observer que, spontanément, la Compagnie a accordé à tout ce personnel, dernièrement, une augmentation de 5 0/0 et qu'il ne saurait être question de renouveler cette mesure.

6° Liberté aux ouvriers dans les questions politiques et syndicales

Enfin, pour clore la discussion et répondre au vœu exprimé par la délégation, que la liberté des ouvriers soit respectée dans les questions politiques et syndicales, le directeur déclare ne pas s'occuper de ce que font les ouvriers en dehors du travail.

De nombreux ouvriers font partie des associations politiques et ouvrières des environs et pas un ne peut prétendre avoir été inquiété à ce sujet.

Chaque ouvrier est libre de penser et d'agir comme il l'entend, en dehors du travail, mais il ne faut pas cependant que certains croient que les mandats dont ils sont investis les rendent invulnérables et qu'il leur soit permis d'employer à l'égard de leurs camarades des procédés d'intimidation qui sont la négation de toute liberté.

Que ceux qui veulent la liberté pour eux commencent d'abord par ne pas entraver celle des autres et tout conflit sera écarté.

L'Ingénieur-Directeur,
Signé : TACQUET.

Le vote de la grève

Dans une réunion tenue le soir même, salle Longuépée, à Bauvin, sous la présidence du citoyen Vilcot, secrétaire de la section syndicale de Meurchin, les délégués rendirent compte de leur mandat.

Les prétendues réponses de la Compagnie qui contiennent de nombreuses erreurs volontaires, furent commentées et réfutées par les citoyens Vilcot et Beugnet, trésorier du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais. Puis les ouvriers votèrent la grève à l'unanimité.

Les descentes

La soirée et la nuit de mercredi à jeudi ont été passablement mouvementées sur toute l'étendue de la concession de Meurchin. A la descente de jeudi matin, on comptait [illegible] ouvriers manquants sur [illegible] occupés dans le fond des puits de ce charbonnage.

Il manque fosse n° 1, 120 ouvriers sur 236 ;
» » 3, 268 » 313 ;
» » 4, 237 » 324 ;

Le citoyen Evrard, secrétaire-général du syndicat est parti hier matin à Meurchin.

On dit d'une part, que la Compagnie est disposée à ne pas modifier ses réponses et d'autre part, que les ouvriers forts de leurs droits, ne céderont sur aucune des revendications présentées.

La réunion de Jeudi

A 11 heures du matin, dans la salle Longuépée à Bauvin les grévistes, au nombre de 400 environ ont tenu une nouvelle réunion.

Le citoyen Evrard, secrétaire général du syndicat, après avoir déclaré que les réponses de M. le Directeur ne sont guère conciliantes, il les a longuement commentées.

Parlant des chiffres fournis par la Compagnie en réponse à la demande d'augmentation des salaires, il a dit qu'il ne s'attarderait pas à les discuter, étant donnée l'élasticité des statistiques des sociétés houillères, toutefois, il constate en passant que le Directeur omet d'indiquer que certains ouvriers touchent une journée variant entre 2 fr. 50 et 5 fr., prime comprise, tandis que d'autres se voient régler à 7, 8 et 9 fr. C'est surtout contre cette mauvaise répartition que les ouvriers protestent.

Pour ce qui est de la diminution de production, M. le directeur prend pour comparaison, dit Evrard, les chiffres de l'année dernière ; sans contester cette diminution il prouve que pour la fosse n° 1 elle est due uniquement à l'exploitation de la veine St-Louis qui tend à s'épuiser et aussi aux travaux préparatoires auxquels sont maintenant occupés un certain nombre d'ouvriers qui l'an dernier, étaient à l'abattage du charbon.

Cette situation, dit l'orateur, est la même pour les autres puits et de plus il faut retrancher les longues coupes de 12 et 13 heures de l'an dernier qui ne se font plus aujourd'hui.

Au sujet de la liberté laissée aux ouvriers, le citoyen Evrard constate que les ouvriers de Meurchin semblent en avoir bien peu et la présence des bandes d'employés dans les bureaux de vote, pour intimider les électeurs, le prouve suffisamment, comme aussi les recommandations des porions dans le fond de la mine la veille des élections, indiquent que la Compagnie entend que ses ouvriers votent selon ses vues. C'est sans doute aussi, ajoute Evrard, au nom de la liberté que depuis six ans M. Taquet directeur des Mines de Meurchin, combat l'association syndicale.

Après ces commentaires, la grève a été votée de nouveau au cri de : Vive la grève !

Une réunion sera tenue aujourd'hui vendredi à 10 heures du matin. Il y sera décidé s'il y a lieu d'envoyer une nouvelle délégation auprès du directeur.

De nombreux gendarmes ont été envoyés *sur les lieux de la grève ; les ouvriers grévistes* conservent le plus grand calme.

LES VOLEURS DE COFFRES-FORTS
DE ROUBAIX

DESCENTE DU PARQUET

Le Parquet de Lille, représenté par M. Prudhomme, juge d'instruction et Flancq, son greffier, est descendu hier à Mouvaux, étant arrivé à Roubaix par le train de 3 h. 38.

Le magistrat s'est rendu à l'usine de M. Blondet où, après avoir fait le constat et levé le plan des lieux, il a procédé à l'audition de trois témoins : Planckaert et Labbe, agents de la sûreté de Roubaix, et M. Robert, directeur de l'usine.

Vers 5 h. 1/4 le Parquet a regagné Lille.

Cette affaire, grâce à la minutieuse enquête dirigée avec habileté par M. Chaine, commissaire-chef de la sûreté de Roubaix, amène des découvertes précieuses dont nous ne pouvons parler encore aujourd'hui.

Disons cependant qu'on a maintenant la conviction qu'on se trouve en présence d'une bande puissamment organisée, sur laquelle on a des tuyaux sérieux et que bien des vols mystérieux commis depuis plusieurs années vont enfin se trouver éclaircis.

SUICIDE AU VITRIOL
A ROUBAIX

Depuis plusieurs mois, M. Sauvage, marchand de journaux, *rue Pierre Motte*, 10, avait recueilli un jeune dessinateur sans travail, dont les parents habitent au Fontenoy, nommé Alphonse Rambaut, âgé de 18 ans.

Il y a environ quinze jours, M. Sauvage ayant appris que son frère était malade et qu'il devait cesser son travail, décida de le prendre chez lui.

En conséquence, il informa le jeune Rambaut qu'il allait être obligé de se priver de ses services.

Cependant, il assura au jeune homme qu'il avait tout le temps de chercher du travail, que pendant ses recherches pour trouver un emploi, il lui assurerait le vivre et le couvert.

Mardi dernier, le frère de M. Sauvage arrivait et aussitôt, Rambaut devint taciturne, ne desserrant plus les dents et paraissant en proie à des idées noires.

Dimanche même, il déclara au citoyen Tonneau, conseiller municipal, voisin de Sauvage, qui lui demandait en le voyant accoudé à la cour, et songeur, ce qu'il avait :

« Le frère de Sauvage arrive, je ne suis pas mis à la porte et je ne m'en vais pas, mais son frère arrive ! »

Enfin, hier, Rambaut se leva vers 11 heures, demanda quatre sous à Sauvage, s'en alla acheter pour vingt centimes de vitriol chez M. Crombet, rue Nain, puis rentra rue Pierre Motte vers midi.

Il s'assit contre le comptoir de la boutique, pendant que Sauvage qui se lavait à la cour causait avec son frère.

Tout à coup les deux hommes virent Rambaut se diriger vers eux, en faisant des gestes de fou et en proie à des vomissements au cours desquels il lâchait du sang.

Le malheureux jeune homme venait d'absorber le contenu de la fiole de vitriol ; il traversa la cour et vint s'abattre sur le trottoir face aux Halles centrales.

Pendant qu'on allait prévenir la police, Rambaut reçut des soins de M. le docteur Bernard qui fit transporter le jeune désespéré à l'Hôtel-Dieu, où il a été admis salle St-Louis.

Rambaut est dans un état grave, sinon désespéré, il a perdu beaucoup de sang et les médecins n'osent encore se prononcer.

PLACE AUX FEMMES

Nous lisons dans le « Petit Bleu » de Paris, l'article suivant auquel nous souscrivons pleinement :

Les défenseurs du féminisme doivent être satisfaits du beau discours prononcé hier au Conseil supérieur du travail par M. Millerand. Le ministre du commerce ne s'est pas gêné pour dire que l'effort tenté par certains bons esprits en faveur de l'affranchissement de la femme avait toute sa sympathie et, en proclamant que « notre compagne, notre associée dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, a le droit de n'être pas exclue de la recherche des améliorations sociales », il a reconnu du *même coup* qu'elle a le droit de participer à tous les actes qui constituent la vie d'une société.

Donner une place à la femme dans les tribunaux consulaires, dans les conseils corporatifs, dans les commissions administratives, c'est lui permettre à bref délai l'accès de toutes les assemblées. Il faut donc le constater : malgré l'opposition des institutions décrépites et des préjugés coalisés, le mouvement féminin fait tous les jours de nouvelles conquêtes, et certes l'entrée de Mlle Bonneviale au Conseil supérieur du travail comptera, à juste titre, par ses conséquences, parmi les plus fécondes. Ce n'est pas nous qui reprocherons à M. Millerand de l'avoir favorisée par son initiative.

Si de légers mondains ne voient dans le féminisme qu'un sujet de plaisanteries faciles, il est permis à certains hommes, qui en saisissent la légitimité, d'en aider le développement et le triomphe. Parmi tous les droits que revendique la femme, il en est un, plus urgent et plus naturel que tous les autres : c'est le droit à la vie. Celui-là, elle ne l'a pas, actuellement, au moins dans l'indépendance. Il ne sera permis de rire de ses prétentions que quand on le lui aura donné.

Dernière Heure

Une arrestation sensationnelle

Paris, 7 juin. — Un gros scandale, dit l'*Agence Nationale*, est sur le point d'éclater.

M. Cochefert, chef de la sûreté, vient de partir pour procéder à l'arrestation d'une personnalité connue.

Cette affaire, sur laquelle on refuse des renseignements, aura, nous affirme-t-on, un grand retentissement.

LES TROUBLES DE CHALON
L'interpellation Simyan

Paris, 7 juin. — M. Simyan a vu ce matin le président du conseil et lui a annoncé son intention de déposer demain sa demande d'interpellation.

La date de la discussion sera fixée aux premiers jours de la semaine prochaine, le gouvernement devant, à cette date, être en possession des rapports du préfet et aussi des premiers résultats de l'enquête judiciaire.

Arrestation d'agents provocateurs

On télégraphie de Chalon que l'agent provocateur qui avait prononcé, sur la tombe du jeune Brouillard, un discours excitant au massacre et au pillage, vient d'être arrêté.

Dix autres arrestations ont été opérées.

Tous ces inculpés comparaîtront samedi en police correctionnelle pour violences et voies de fait.

LA GUERRE SUD-AFRICAINE
SÉRIE D'ÉCHECS ANGLAIS

Londres, 7 juin. — D'après une information de Prétoria, datée du 2 juin, le président Steijn aurait télégraphié le 29, des environs de Sénékal, que les fédéraux avaient fait [illegible] prisonniers et que les Anglais avaient laissé ce jour-là, sur le champ de bataille, [illegible] tués et 13 blessés.

Le jour suivant, 40 Anglais furent faits prisonniers près de Lindley.

Les journaux publient une autre dépêche de Prétoria disant que le commando boer d'Heidelberg a fait un grand nombre de prisonniers anglais le 2 juin.

Une dépêche de Delagoa-Bay confirme que le commandant Dewet a cerné et fait prisonnier, près de Winburg, le 30 mai, 500 hommes et 15 officiers de la Yeomanry impériale.

D'autre part, on télégraphie que les commandos Orangistes de Heidelberg ont détruit la ligne du chemin de fer sur une grande distance, au sud du Vaal. Ces commandos ont fait un grand nombre de prisonniers au détachement chargé de la garde de la ligne.

Mille prisonniers anglais ont été conduits mardi dans la vallée d'Eslands, où ils sont sous la garde de 300 Boers.

Un armistice dans le Natal

A la demande du général Buller, un armistice de 3 jours a été conclu.

Le commandant Christian Botha et le général Buller se sont rencontrés à Laing's Nek et ont conversé ensemble.

Utrecht a de nouveau été évacuée par les Anglais.

M. Steijn est à la tête d'une force considérable à l'est de Kronstaadt ; il s'avance en ce moment, vers Wynburg.

Un message de Kruger

On télégraphie de Prétoria à l'agence Lafan :

Toute résistance des Boers dans les environs est nulle.

Aujourd'hui tous les Burghers armés se sont rendus à Lydenburg, où se trouve le président Kruger.

Un message du président Kruger arrivé à Prétoria immédiatement avant l'entrée des Anglais, déclare que le gouvernement et le peuple Boer restent unis et sont résolus à résister jusqu'à la mort.

On mande de Lourenço-Marquez que deux forts commandos de transvaaliens sont partis aujourd'hui à la rencontre des colonels Plumer et Baden-Powel.

Un bombardement acharné

On annonce, aux dernières nouvelles, qu'après un bombardement acharné qui a duré toute la journée, les Anglais ont forcé les commandos boers à abandonner leurs positions à l'ouest de Prétoria.

Les Boers se sont retirés vers Lydenburg.

Un nouveau Vacher
UN PAYS TERRORISÉ

Poitiers, 7 juin. — L'émoi est grand dans les campagnes voisines de Poitiers.

Il y a quinze jours, une femme nommée Gevais, occupée dans un champ, était saisie par derrière, renversée, à moitié assommée et violentée. Elle allait être assassinée lorsque l'arrivée du tramway fit enfuir le bandit.

Lundi, un petit berger était assailli par le sinistre assassin qui lui laboura le ventre de coups de couteau et le laissa *pour mort*.

Une fillette a été séparée de ses camarades, puis enlevée par ce nouveau Vacher qui la transporta derrière un buisson, la violenta et allait l'étrangler lorsque quelques passants, purent empêcher ce monstre de consommer son crime.

Cette pauvre enfant a une blessure grave à l'arcade sourcilière.

On cite encore un enfant et une femme attaqués, qui n'ont dû leur salut qu'à la fuite.